

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 18 décembre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 19

Votants : 23

Absents : 4

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROUT

Procurations :

M. DI NATALE Paolo donne procuration à M. LE BLEVEC Loic

M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme SIRVEN Françoise

Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. JACQUEMIN Monique

Mme LEOTARD Hélène donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subventions de fonctionnement aux associations 2025/2026

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil que la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 18 novembre dernier a examiné les demandes de subventions reçues des associations pour la période de septembre 2025 au 31 août 2026, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2025.

En préambule, elle précise que la commune attribue des subventions de fonctionnement (critères : les publics enfants et aînés, le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier) et des subventions sur projets (l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville, la gratuité des activités...).

Elle rappelle que la Mairie apporte aussi un soutien logistique aux activités associatives : prêt de salles, achat de matériel, communications sur les supports municipaux d'information, sur le site de la commune...

.../....

Il est proposé les attributions suivantes :

Association	Montant proposé en euros
La Dansery	300,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Arts&Zik	1 000,00 €
Centre d'Arts Chorégraphiques	450,00 €
Amicale des Aînés	650,00 €
TOTAL Vie Associative	2 900,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité * :

(*ne prennent pas part au vote pour la subvention au Comité de jumelage : R. Lavie, P. Mercier, J. Galabrun-Boulbes, G. Houvenaghel)

(*ne prend pas part au vote pour la subvention à Arts&Zik : D. Belloc)

- APPROUVE le vote des subventions de fonctionnement aux associations 2025/2026
- La dépense est prévue au budget primitif 2025
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 22/12/2025

23/12/2025

Et publication ou notification le